

Réunion CCAS du 27 avril 2023

L'an Deux mil vingt-trois, le 27 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de PRAHECQ sous la Présidence de Mme Sonia LUSSIEZ.

Date de convocation: 13 avril 2023

Présents : Mme LUSSIEZ – M. GACOUGNOLLE - Mme GELIN - M. MOINARD – M BONNET – M. AUBINEAU - Mme BAUDIN – Mme REDIEN - Mme LOUME – -Mme LECOINTE - Mme BRIAND -.

Excusés : Mme VEZINAT -Mme GUERINEAU - Mme EMERY -.

Absents : M. MAGNERON – M. MARCHAND - Mme BOURDEAU -.

Monsieur BONNET Olivier a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Questions diverses

EHPAD

- ERRD EHPAD 2022
- Compte de gestion EHPAD 2022
- Affectation des résultats
- ERRD SFR 2022
- Compte de gestion SFR 2022
- Affectation des résultats
- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu

Madame la Présidente soumet l'approbation des membres le compte rendu du dernier C.C.A.S du 30 mars 2023. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

CCAS

1 – Secours exceptionnel

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président présente aux membres du Conseil d'Administration, une demande d'aide formulée par l'assistante sociale de secteur, pour une personne de la Commune, qui doit faire face à une dette de loyer.

Après étude de cette demande, le Conseil d'Administration, après délibération, compte tenu de la situation de cette personne décide à l'unanimité de participer à l'apurement de cette dette, en prenant en charge un montant de 100€ (cent euros), qui sera directement versée auprès de l'Immobilière Atlantic Aménagement. Cette somme de 100.00 € sera imputée à l'article 65134 « Aides" du budget 2023 du CCAS.

EHPAD

- ERRD EHPAD 2022
- Compte de gestion EHPAD 2022
- Affectation des résultats
- ERRD SFR 2022
- Compte de gestion SFR 2022
- Affectation des résultats
- Questions diverses

2 - EHPAD - ERRD 2022

L'ERRD 2022 présente les résultats suivants :

A- SECTION FONCTIONNEMENT 2022 :

Total des Dépenses, exercice 2022	3 181 781.81
Total des Recettes, exercice 2022	3 375 100.96
Résultat exercice 2022 Excédent	<u>+ 193 319.15</u>

Cet excédent 2022 se répartit comme suit :

• **SECTION HEBERGEMENT**

Total Dépenses :	1 514 300.40
Total Recettes	1 670 555.80
Résultat exercice 2022 Excédent	<u>+ 156 255.40</u>

• **SECTION DEPENDANCE**

Total Dépenses :	433 495.79
Total Recettes :	443 434.36
Résultat exercice 2022 Excédent	<u>+ 9 938.57</u>

• **SECTION SOINS**

Total Dépenses :	1 233 985.62
Total Recettes :	1 261 110.80
Résultat exercice 2022 Déficit	<u>+ 27 125.18</u>

B- SECTION INVESTISSEMENT 2022 : tableau de financement

Total Dépenses	351 188.45
Total des recettes	50 895.19
Soit	- 300 293.26

Il est rappelé que la dotation aux amortissements 134 541.80€ ne donne pas lieu à inscription budgétaire en recette d'investissement.

Mr PAITRE présente un rapport retraçant l'exécution du budget 2022.

Après délibération à l'unanimité, sous la présidence de Mme Michelle BAUDIN, Mme Sonia LUSSIEZ ne prenant part au vote, les membres du C.C.A.S votent l'ERRD EHPAD 2022 tel que présenté.

RAPPORT ERRD 2022

Fonctionnement

Excédent ; + 193 319.15€

Dépenses : - 60 462.19€

G1 : Dépenses afférentes à l'exploitation : - 2 746.01€

C/602261 Produits absorbants + 4 547.80€

C/6023 Alimentation : + 23 756.82€

C/60622 Produits entretien : + 9 953.60€

C/6088 Habillement (autres...) + 7 736.23€

/60612 Energie , électricité : - 37 289.32€

C/6066 Fournitures médicales	}	- 12 296.70€
C/6021 Produits pharmaceutiques		

G2 : Dépenses afférentes au personnel : - 36 243.58€

Hébergement : - 18 758.35€

Soins : - 48 571.80€

L'EHPAD n'a pas pourvu le 0.50 ETP d'ergothérapeute

IDE en moins (3 mois)

Dépendance : + 31 086.57€

G3 : Dépenses afférentes à la structure : - 21 472.60€

C/61558 Autres matériels et outillages : - 2 820.26€

C/61568 Autres (maintenance) – 3 360.42€

C/61681 Assurance maladie : - 8 985.70€

C/63512 Taxes Foncières	}	- 7 360.54€
C/63513 Autres impôts locaux		

Recettes : + 196 847.96€

G1: Produits de la tarification : + 154 847.96€

C/7351128 : Financements complémentaires (Hébergement) : + 57 044.00€ dotation complémentaire perte de recettes constatées sur les 9 derniers mois de l'année 2021 (COVID) pour 54 003.00 € et prime grand âge 3 041.00€

C/7352121 Dotation dépendance + 21 275.00€

C/735281 Aide sociale hébergement + 14 235.97€ (régularisation aide sociale CD 79)

C/735311 Part usager hébergement + 52 823.28€ (participation électricité + Régularisation des ressources encaissées aide sociale, + baisse CAF MSA)

C/73532 Part dépendance résident : + 10 058.37€ (taux occupation plus résident non APA)

C/7381 CAF	}	- 11 556.00€
C/7388 MSA		

G2: Autres produits relatifs à l'exploitation : + 58 238.99 €

C/6419 Remboursement sur rémunérations CPAM : + 14 702.74€

C/7548 Autres frais remboursement financiers : + 41 727.88€

(remboursements MAD + 19 422€ et reversement SFR + 18 904.00€)

G3 : Produits financiers : -15 759.75 €

C/778 Produits exceptionnels : -14 959.75€ (sofcap)

Investissement

2022

D : 351 188.45 €

R : 50 895.29 €

soit – 300 293.26 €

dotation aux amortissements 134 541.80 €

solde : - 165 751.46€

2021

D : 343 586.22 €

R : 379 404.54 €

soit + 35818.32 €

dotation aux amortissements 129 154.72 €

solde : + 164 973.04 €

Il est précisé qu'une subvention PAI 2021 d'un montant de 21 553€ de l'ARS versée à tort à l'EHPAD de BEAUVOIR donnera lieu à remboursement par ce dernier au profit de l'EHPAD de PRAHECQ

3 - EHPAD : COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du C.C.A.S à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats EHPAD

Monsieur le directeur rappelle que l'EHPAD est signataire d'un CPOM et qu'en conséquence les résultats soins, dépendance et hébergement sont dorénavant globalisés.

Les résultats 2022 à affecter au budget 2023 sont les suivants : excédent 193 319.15€
Il est constaté au compte de gestion un report à nouveau excédentaire 2022 de + 104 573.53€

Résultat a affecté 297 892.68€ :

- compte 1068634 réserve de compensation des déficits : 67 892.68€
- compte 10682 réserve affectée à l'investissement : 80 000.00€
- compte 10687 réserve de compensation des charges d'amortissement : 150 000.00€

Mr le directeur rappelle que l'affectation définitive des résultats est soumise à l'accord des autorités de tutelles : Conseil départemental 79 et ARS.

Après délibération, à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

Monsieur Thierry PAITRE Directeur exprime que l'EHPAD est en attente d'une réponse du comptable public concernant la procédure comptable de reprise en section de fonctionnement des fonds affectés au compte 10687 et cela afin de compenser la charge d'amortissement supplémentaire liée aux investissements réalisés par l'EHPAD.

ERRD SFR 2022

L'ERRD SFR 2022 présente les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement H.T. 165 073.02 €

- Recettes de Fonctionnement H.T. 165 435.33 €

Résultat de l'exercice 2022 Excédent + 362.31 €

Après délibération à l'unanimité, sous la présidence de Mme Michelle BAUDIN, Mme Sonia LUSSIEZ ne prenant pas part au vote, les membres du C.C.A.S votent l'ERRD SFR 2022 tel que présenté.

4 - SFR : COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du C.C.A.S à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - Affectation des résultats SFR

le résultat 2022 est le suivant :+ 362.31€

Il est constaté au compte de gestion un report à nouveau excédentaire 2022 de + 32 725.62€

Résultats à affecter : 33 087.93 € au compte 10686 réserve de compensation des déficits

Après délibération, à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.

Le Vice-Président du CCAS
Eric Gacougnolle

